

**DECISION D'ACCEPTATION D'UN
ABANDON DE CASE DE
COLOMBARIUM**

Monsieur le Président de Limoges Métropole

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT,

Vu la délibération n° 2.2 du Conseil Communautaire en date du 17 avril 2025 relative aux délégations du Conseil communautaire au Président et déléguant notamment la délivrance et la reprise des concessions dans les sites cinéraires d'intérêt communautaire et les crématoriums,

Vu la demande d'abandon de la case n° **868** située sur le site cinéraire du crématorium de Landouge présentée en date du 11 février 2026 [REDACTED]

Considérant la disponibilité de la case n° **868** en raison du retrait des urnes auquel il a été procédé,

Considérant l'intérêt pour la Communauté Urbaine de reprendre la libre disposition de cette case,

DECIDE

Article premier : la demande susvisée de [REDACTED] est acceptée.

Article 2 : La Communauté Urbaine de Limoges Métropole reprend la libre disposition de la case.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Le 11 février 2026

Traitement des données personnelles

Conformément aux obligations du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), il est porté à votre connaissance que les données que vous communiquez font l'objet de traitements mis en œuvre et opérés par Limoges Métropole, responsable de traitement, Pour les finalités suivantes :

- Traitement T1 : "Traitement des données de données relatives à la réalisation de funérailles par crémation et à la gestion du site cinéraire"
- Traitement T2 : "Traitement des données nécessaires à l'information des usagers du crématorium de Limoges Métropole et de son site cinéraire"
- Traitement T3 : "Traitement des données relatives aux activités du régisseur de recettes en lien avec le crématorium de Limoges Métropole et/ou son site cinéraire"

Sur les fondements :

- De l'exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement (article 6.1-e du RGPD) pour ce qui concerne les traitements T1 et T2.
- Du respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis (article 6.1-c du RGPD) pour ce qui concerne le traitement T3.

Le traitement des données à caractère personnel nécessaires à la réalisation de chacune de ces finalités est susceptible d'engendrer différentes opérations relatives à ces données, autant en termes de catégories de données, de durées de conservation appliquées à ces données, que de droits exerçables sur ces données.

Le détail de ces finalités, des traitements mis en œuvre par Limoges Métropole ainsi que des droits dont vous bénéficiez et que vous pouvez exercer sur vos données est consultable dans la Politique de protection des données à caractère personnel relatives à la gestion du crématorium de Limoges Métropole et de son site cinéraire.

Cette politique de protection des données est consultable :

- Sur le site internet de Limoges Métropole à l'adresse suivante <<https://www.limoges-metropole.fr>>, menu "Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données".
- Auprès de la Direction du crématorium de Limoges Métropole ainsi que sur le site du crématorium.

Pour tout renseignement ou complément d'information sur les services et prestations réalisées par le crématorium entraînant le traitement de données à caractère personnel, vous pouvez vous adresser à la Direction du crématorium de Limoges Métropole : crematorium@limoges-metropole.fr

Pour exercer vos droits sur vos données, vous pouvez vous adresser au Délégué à la protection des données de Limoges Métropole aux coordonnées figurant dans la politique de protection des données ainsi que par le biais du formulaire dédié sur le site internet de Limoges Métropole (<https://www.limoges-metropole.fr>), menu "Limoges Métropole / L'institution / Nos politiques en matière de protection des données".